

## Grand-Duc Jean, Dudelange

Prix par mois

### Prix par personne

	Occupation simple	Occupation double
	EUR	
<b>Chambres</b>		
Chambre simple / salle de douche (lavabo, WC, douche) - <i>Bâtiment principal</i>	2.794,52	
Chambre avec porte communicante / salle de douche (lavabo, WC, douche) - <i>Bâtiment principal</i>	/	2.794,52
Chambre simple / salle de douche (lavabo, WC, douche) <i>Pavillon Park Lé'h</i>	2.480,51	
Chambre simple / salle de douche (lavabo, WC, douche) <i>Pavillon Park Lé'h</i>	2.585,19	
<b>Studios</b>	<b>Occupation simple</b>	<b>Occupation double</b>
Studio / salle de douche (lavabo, WC, douche) - <i>Bâtiment principal</i>	4.522,04	2.261,02

### Contact

CIPA  
 Grand-Duc Jean  
 9, rue Pierre Dupong  
 L-3449 Dudelange

Tél : 51 87 87 - 1  
 Fax : 51 19 31  
[cipa.grand-duc-jean@servior.lu](mailto:cipa.grand-duc-jean@servior.lu)

### Principaux services inclus

- Hébergement
- Trois repas principaux de la journée
- Collations
- Programme d'activité
- Système d'appel-malade
- Clé (électronique ou autre)
- Linge de lit et réfection journalière de la literie
- Nettoyage hebdomadaire du logement
- Frais de chauffage, d'eau et d'électricité
- Assurances

### Principaux services pour convenance personnelle

- Boissons lors des repas (hors eau plate ou gazeuse)
- Abonnement téléphonique et communications
- Poste de télévision avec accès au réseau de télédistribution\*
- Entretien du linge privé
- Cafétéria
- Repas en chambre pour convenance personnelle
- Service transport pour convenance personnelle ou visites médicales
- Parking
- Excursions et vacances
- Soins pour convenance personnelle
- Repas pour invités

\* selon centre

### Aides et soins

Si le résident dispose d'une synthèse de prise en charge de l'**Assurance dépendance**, SERVIOR preste tous les actes y incombant (hygiène corporelle, nutrition, mobilité, habillement, activités d'appui à l'indépendance...) sans frais supplémentaires pour le client.

Sur ordonnance médicale, SERVIOR preste également des soins infirmiers (pansements, injections...) et d'autres actes médico-délégués (kinésithérapie...) couverts entièrement ou partiellement par l'**Assurance maladie**.